

# Divers

## **Ecopack–Rénopack : une aide de la Région Wallonne**

Il est connu aujourd'hui que l'habitat wallon souffre de sa vétusté, des rénovations s'imposent pour réduire ses consommations d'énergie et son empreinte carbone.

Pour encourager ses citoyens à investir dans l'amélioration de leur logement, la Wallonie a remodelé son programme de primes Energie et Logement. Dans la foulée, le système de prêts octroyés par la SWCS et le FLW a été reçu. Ces institutions proposent des prêts à tempérament avec un TAEG de 0% d'un montant de 1.000 € à 30.000 € remboursables en 15 ans maximum. Ces prêts financeront des travaux économiseurs d'énergie et de rénovation de logement avec préfinancement des primes pour ces travaux dans un logement dont la première occupation en tant que logement date d'au moins 10 ans.

**Afin de répondre à la spécificité géographique de la province de Luxembourg et d'assurer de manière optimale la mission de service aux citoyens, la Cellule Développement Durable de la Province de Luxembourg a été reconnue comme courtier par la Wallonie pour assurer le suivi administratif de ces dossiers.**

### ***Pour quels travaux ?***

Des travaux économiseurs d'énergie :

- ⇒ Isolation du toit, des murs et des sols
- ⇒ Installation d'une chaudière à condensation au gaz naturel, d'une chaudière biomasse
- ⇒ Installation d'une pompe à chaleur (pour l'eau chaude sanitaire et/ou le chauffage)
- ⇒ Installation d'un chauffe-eau solaire
- ⇒ Réalisation d'un audit énergétique
- ⇒ Installation d'une chaudière à condensation au mazout (sans prime)
- ⇒ Fermeture d'un volume protégé (sans prime)
- ⇒ Placement d'un poêle à pellets (sans prime et également pour les locataires)